

SERVICE D'HÉBERGEMENT ET DE PROTECTION INTERNATIONALE (IPAS) GUIDE PARENTAL

La migration est une expérience inquiétante et traumatisante et les migrants nouvellement arrivés dans un nouveau pays souffrent de différentes rencontres et ont du mal à s'adapter à la parentalité dans une nouvelle culture différente de celle de leur pays d'origine.

Il n'est pas rare que les parents aient besoin d'aide lorsqu'ils élèvent leurs enfants à différentes étapes de leur vie. Il ne devrait pas y avoir de stigmatisation quand on demande de l'aide.



GUIDE PARENTAL



Objectif de ce document :

L'objectif de ce document est de garantir que les enfants dans nos centres d'hébergement sont en sécurité à tout moment et qu'ils sont pris en charge de manière appropriée par leurs parents ou tuteurs. Nous aborderons tous les problèmes qui pourraient affecter la vie des enfants de manière négative et essaierons de mettre en place les soutiens pour l'enfant et les parents/tuteurs.

Nous reconnaissons que le fait de soutenir tous les parents et tuteurs renforce les familles. Le soutien aux familles améliore les résultats pour les enfants et promeut les droits des enfants.

Responsabilités des parents et des tuteurs

En Irlande, les parents et les tuteurs sont les premiers responsables du soin et de la protection de leurs enfants. Dans certains cas, pour toute une série de raisons, les parents peuvent ne pas être en mesure d'assurer la prise en charge et la protection de leurs enfants, et une assistance plus intensive peut parfois être nécessaire pour mettre les enfants à l'abri du danger. Dans ces circonstances, l'État irlandais peut intervenir dans le but de s'appuyer sur les forces existantes de la famille. Divers organismes d'État offrent un soutien pour aider les familles à surmonter les difficultés et assurer la sécurité de l'enfant.

Qu'est-ce qu'un parent/tuteur ?

Un « **parent** » est toute personne ayant un rôle parental. Il peut s'agir de toute personne responsable de la garde d'un enfant de moins de 18 ans.

Le terme « **parent** » comprend les personnes suivantes :

- Parents biologiques ;
- Parents adoptifs ;
- Parents d'accueil ;
- Beaux-parents ;
- Accueillants familiaux et
- Tuteurs.

Qu'est-ce que la sécurité de l'enfance ?

La sécurité des enfants consiste à garantir des pratiques sûres et des réponses appropriées de la part du personnel et des bénévoles en cas d'inquiétudes concernant la sécurité ou le bien-être des enfants. La sécurité de l'enfance consiste à protéger l'enfant contre tout préjudice, à promouvoir son bien-être et, ce faisant, à créer un environnement permettant aux enfants et aux jeunes de grandir, de se développer et de réaliser pleinement leur potentiel.

Qu'est-ce que la protection de l'enfance ?

La protection de l'enfance consiste à protéger les enfants contre les abus physiques, émotionnels ou sexuels ou contre la négligence. Cela signifie également aider les enfants à



devenir des adultes confiants, en bonne santé et heureux. La protection de l'enfance est le terme utilisé pour décrire les actions de certaines organisations telles que les services de l'enfance, l'Agence pour l'enfance et la famille Tusla, et An Garda Síochána (la police irlandaise), dans leurs efforts pour s'assurer que les enfants sont à l'abri des abus et de la négligence.

Qu'est-ce que Tusla ?

L'Agence pour l'enfance et la famille (Tusla) est responsable en Irlande de la sécurité et du bien-être des enfants. An Garda Síochána (la police irlandaise) est également responsable de la sécurité et du bien-être des enfants en vertu de la loi irlandaise. En Irlande, chacun est tenu de signaler si les enfants avec lesquels il est en contact peuvent être victimes de maltraitance ou de négligence.

Qu'est-ce qu'un Enfant ?

Le guide national pour la protection et le bien-être des enfants (Children First) décrit « un enfant » comme une personne âgée de moins de 18 ans, qui n'est pas ou n'a pas été mariée.

Qu'est-ce que l'abus ?

Une personne peut maltraiter ou négliger un enfant en lui infligeant un préjudice ou en omettant d'agir pour le prévenir. Les enfants et les jeunes peuvent être victimes de maltraitance au sein de leur famille ou dans un cadre institutionnel ou communautaire, par des personnes qu'ils connaissent ou, plus rarement, par un étranger.

Qu'entendons-nous par « préjudice » ?

Il existe différentes formes de préjudice que les enfants et les jeunes peuvent subir. Vous trouverez quelques exemples ci-dessous, mais il en existe beaucoup d'autres qui ne figurent peut-être pas dans la liste.

Châtiment corporel

En Irlande, il est important de savoir que gifler ou frapper physiquement un enfant n'est autorisé par aucun adulte, que ce soit à la maison ou à l'école. En Irlande, toutes les formes de châtiments corporels infligés aux enfants sont interdites par la loi. Cela peut être considéré comme un crime et transmis à An Garda Síochána (la police irlandaise).

Les préoccupations en matière de protection de l'enfance ou de bien-être peuvent inclure :

- La preuve d'une blessure ou d'un comportement, qui est cohérent avec la maltraitance et qui n'est pas susceptible d'avoir été causé d'une autre manière
- Toute préoccupation concernant un éventuel abus sexuel
- Des signes constants indiquant qu'un enfant souffre de négligence émotionnelle ou physique
- Un enfant qui dit ou indique par d'autres moyens qu'il a été maltraité
- Admission ou indication par un adulte ou un enfant d'un abus qu'il aurait commis
- Un témoignage d'une personne qui a vu l'enfant maltraité



Types de maltraitance des enfants :

Négligence :

- On parle de négligence lorsqu'un enfant ne bénéficie pas de soins ou d'une surveillance suffisants, ce qui peut nuire à son développement ou à son intégrité physique.

Abus émotionnel

- La violence psychologique est le mauvais traitement émotionnel ou psychologique régulier d'un enfant dans le cadre de la relation entre un parent ou un tuteur et un enfant.

Violence physique

- On parle de violence physique lorsque quelqu'un blesse délibérément un enfant physiquement ou lui fait courir le risque d'être blessé physiquement.

Abus sexuel

- Il y a abus sexuel lorsqu'un enfant est utilisé par une autre personne pour sa propre satisfaction ou excitation ou pour celle d'autres personnes.

Malheureusement, nous ne pouvons pas empêcher tous les abus de se produire, mais nous pouvons travailler ensemble pour contribuer à rendre la vie de nos enfants plus sûre.

Qu'est-ce qu'une Personne de liaison désignée (DLP) ?

Une personne de liaison désignée sert de ressource à tout membre du personnel qui a un problème de protection de l'enfance. La personne de liaison désignée est chargée de s'assurer que les procédures de signalement sont suivies correctement et rapidement et elle fait office de personne de liaison avec les autres agences.

Que se passe-t-il lorsqu'un rapport est présenté à Tusla et que fait Tusla ?

Lorsqu'un rapport est reçu à Tusla, un travailleur social vérifie s'il existe une trace de tout contact antérieur avec la famille de l'enfant. L'objectif est d'aider le travailleur social à comprendre l'histoire et la situation de l'enfant, à identifier les besoins non satisfaits et à déterminer s'il existe un risque de préjudice pour l'enfant. Si aucun problème de bien-être



An Roinn Leanaí, Comhionannais,
Michumais, Lanphairtíochta agus Oige
Département de l'enfance, de l'égalité,
du handicap, de l'intégration et de la jeunesse

ou de protection n'est constaté, les informations recueillies sont enregistrées et conservées dans un dossier confidentiel. Si des problèmes sont constatés après le contrôle initial, une autre évaluation impliquant l'enfant et les circonstances familiales suivra pour aider à décider des interventions nécessaires. L'objectif de Tusla est de travailler en coopération avec les parents ou les tuteurs afin de déterminer les soutiens ou les interventions appropriés pour assurer la sécurité et le bien-être de l'enfant.

Réception d'un rapport

La première considération concernant un rapport est la sécurité immédiate de l'enfant. Les rapports d'inquiétude sont examinés par Tusla pour décider s'ils peuvent être confiés aux services de bien-être et de protection de Tusla. Si le problème ne relève pas des services de bien-être et de protection de Tusla, Tusla donnera des conseils sur les moyens les plus appropriés de répondre aux besoins de l'enfant et de la famille.

Que faire si vous craignez pour la sécurité d'un enfant

La maltraitance des enfants peut avoir des effets majeurs à long terme sur tous les aspects de la santé et du bien-être d'un enfant. Les enfants et les jeunes dépendent des autres pour leur survie et ont le droit d'être protégés et d'avoir quelqu'un qui agira en leur nom. Si vous avez des motifs raisonnables de craindre qu'un enfant ou un jeune dans votre centre d'hébergement ait été, soit ou risque d'être maltraité ou négligé, vous êtes légalement tenu de le signaler à la Personne de liaison désignée (DLP) ou au Directeur du Centre. Si la Personne de liaison désignée (DLP) ou le Directeur du Centre n'est pas disponible, vous devez en informer un autre membre du personnel ou, en cas d'urgence, contacter immédiatement An Garda Síochána (la police irlandaise).

Si vous rencontrez des difficultés dans votre propre famille, vous pouvez en parler avec le responsable de votre centre ou vous pouvez contacter Tusla par téléphone : 01 7718500, où vous parlerez avec l'assistant social de service qui vous donnera les coordonnées de l'assistant social de votre région, ou vous pouvez demander des informations en envoyant un courriel à info@tusla.ie

<https://www.tusla.ie/children-first/report-a-concern/> ou

<https://www.tusla.ie/children-first/web-portal/> ou

L'Équipe chargée du bien-être des résidents. Services d'hébergement de protection internationale (IPAS) Residentwelfareteam@equality.gov.ie

Si vous pensez qu'un enfant est en danger immédiat, veuillez appeler An Garda Síochána (la police irlandaise) au 999.

Vivre dans un logement de Services d'hébergement de protection internationale (IPAS)

Les demandeurs de protection internationale doivent savoir que lorsque vous vivez dans un logement IPAS, il incombe aux parents et aux tuteurs de veiller à la sécurité et à la prise en

GUIDE PARENTAL

charge de leurs enfants. Si l'on pense qu'un enfant est en danger, il est du devoir du personnel du centre de suivre la politique de protection de l'enfance d'IPAS et les directives nationales de Children First pour la protection et le bien-être des enfants.

Ce n'est pas la responsabilité du personnel du Centre de s'occuper de vos enfants. Vous devez prendre des dispositions appropriées pour la garde d'enfants et le baby-sitting pendant les heures de travail ou le soir si vous n'êtes pas au centre.

Surveillance des enfants

Il est conseillé aux parents et aux tuteurs de s'assurer que leurs enfants bénéficient d'une surveillance adéquate lorsqu'ils résident dans un logement IPAS. Vous ne devez jamais laisser votre enfant seul dans sa chambre ou dans une aire de jeux. Des conseils sur la parentalité en Irlande, les options de garde d'enfants locales et sur la façon de contacter les centres de ressources familiales de votre région sont disponibles sur www.tusla.ie ou www.newcommunities.ie Votre directeur de centre peut également vous conseiller sur les services locaux pour les familles.

Et si notre famille n'était pas « traditionnelle » ?

Dans la société actuelle, les familles sont de toutes formes et de toutes tailles. Tous les membres d'une famille ne sont pas nécessairement des parents par le sang et toutes les familles ne vivent pas sous le même toit. Le plus important est que les enfants se sentent en sécurité et aimés par la personne qui assume la responsabilité de leur bien-être, qu'il s'agisse du père ou de la mère, d'un parent célibataire, des grands-parents ou des beaux-parents. Si vous êtes parent célibataire, que ce soit en tant que père ou mère, essayez d'inclure dans votre vie des personnes qui permettront à votre enfant de bénéficier de relations saines avec des hommes et des femmes. Quelle que soit votre situation familiale, le plus important est que les besoins de votre enfant soient satisfaits. Il existe des organisations qui offrent un soutien si votre famille en a besoin (voir Sources d'informations complémentaires).

Comment puis-je améliorer mes compétences parentales ?

Combinez votre propre expérience avec l'apprentissage d'autres personnes, de groupes de soutien, d'Internet, de lectures et de cours sur l'éducation des enfants. Le meilleur professeur de tous est votre propre enfant. Comme les enfants ont des besoins différents à différents stades, il est utile de suivre des cours de parentalité. Tout en améliorant vos connaissances, apprenez à faire confiance à votre propre sagesse intérieure et développez une communication efficace afin que votre enfant puisse vous faire part de son expérience de la vie.



An Roinn Leana, Comhionannais,
Michumais, Lanphairtiochta agus ige
Département de l'enfance, de l'égalité,
du handicap, de l'intégration et de la jeunesse

Politique de protection de l'enfance d'IPAS

Vous pouvez obtenir une copie de la politique de protection de l'enfance d'IPAS auprès du personnel du centre ou sur www.gov.ie/ipas. Aux termes de cette politique, vous devez veiller à ce que les enfants et les jeunes soient traités avec respect. Vous devez toujours veiller à assurer leur sécurité et à veiller à leur bien-être général.

Questions fréquemment posées

Le personnel du centre est-il là pour s'occuper de mes enfants ?

Non, vous devez vous occuper de vos propres enfants.

Puis-je laisser mon bébé seul à la maison ?

Non, même pas pour quelques minutes.

Puis-je laisser mon jeune enfant seul à la maison ?

Les jeunes enfants ne doivent jamais être laissés seuls à la maison, même pour une courte durée.

Puis-je laisser mon enfant plus âgé seul à la maison ?

Les enfants de moins de 14 ans ne doivent pas être laissés seuls à la maison. En Irlande, les enfants de moins de 14 ans ne sont pas considérés comme suffisamment matures pour être laissés seuls ou sans surveillance.

Puis-je laisser mon adolescent seul à la maison ?

Il n'y a pas d'âge fixe auquel il est légal de laisser les enfants seuls à la maison, car tout dépend si l'enfant est suffisamment mûr pour être laissé seul. Pour les adolescents plus âgés, la décision revient au parent ou au tuteur, en fonction de l'enfant, de son niveau de maturité et de ses conditions de vie.

Quel âge doit avoir une baby-sitter ?

Si vous devez faire appel à une baby-sitter, vous devez toujours vous assurer qu'elle est une bonne gardienne d'enfants et lui demander deux références pour vérifier qu'elle est suffisamment responsable pour être laissée avec vos enfants.

Contacts utiles

- L'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a élaboré une brochure intitulée « S'occuper de son enfant en situation de crise ». Vous trouverez ci-dessous le lien vers ce service et d'autres services utiles. [UN-Caring-for-child-in-Crisis-Situations-booklet-200929-DIGITAL.pdf \(unodc.org\)](http://www.unodc.org/in-Crisis-Situations-booklet-200929-DIGITAL.pdf)
- Barnardos Christchurch Square, Dublin 8 Tél : 01 453 0355 Courriel : info@barnardos.ie www.barnardos.ie
- Tusla - Agence pour l'enfance et la famille Brunel Building, Heuston South Quarter, Dublin 8 Tél : 01 7718500 Courriel : info@tusla.ie www.tusla.ie ou

GUIDE PARENTAL



**An Roinn Leana, Comhionannais,
Michumais, Lanphairtiochta agus ige
Département de l'enfance, de l'égalité,
du handicap, de l'intégration et de la jeunesse**

www.tusla.ie/parenting-24-seven

- Société irlandaise pour la prévention de la cruauté envers les enfants (ISPCC) Rue 29 Lower Baggot, Dublin 2 Tél : 01 676 7960 Courriel : ispcc@ispcc.ie www.ispcc.ie
- Parentline Carmichael House, Rue North Brunswick, Dublin 7 Tél : 1890 927 277 Courriel : info@parentline.ie www.parentline.ie
- Le Bureau du Médiateur pour les enfants Millennium House, Rue 52-56 Great Strand, Dublin 1 Tél : 1890 654 654 Courriel : oco@oco.ie www.oco.ie
- Pour plus d'informations sur les cours de parentalité dans votre région, contactez la bibliothèque et le service d'information de Barnardos Tél : 01 454 9699 Courriel : resources@barnardos.ie
- L'information aux citoyens est un service national disponible à partir de : Tél : 0818 074000 Courriel : citizensinformation.ie

Publications utiles

- Tout sur les enfants : Questions que les parents posent à Tony Humphreys (2004) New Leaf, US Cop On :
- Qu'est-ce que c'est et pourquoi votre enfant en a besoin pour survivre et s'épanouir dans le monde d'aujourd'hui Colman Noctor (2015) Gill & Macmillan
- 501 façons d'être un bon parent Michele Elliot (1996) Hodder & Stoughton, Londres Apprendre sur le tas :
- La parentalité dans l'Irlande moderne Colm O'Doherty & Ashling Jackson (2015) Oak Tree Press Parenting :
- Élever votre enfant en Irlande aujourd'hui John Lonergan (2013) Orpen Press
- Parenting 24Seven - Les meilleurs conseils pour le bien-être de la famille (dépliant) Tusla - Agence de l'enfance et de la famille www.tusla.ie/parenting-24-seven/
- Élever des garçons Steve Biddulph (2003) HarperThorsons, London
- Les sept habitudes des familles très efficaces Stephen Covey (1999) Simon and Schuster, UK

L'avis ci-dessous pour les parents et tuteurs est affiché dans les centres d'hébergement IPAS.

GUIDE PARENTAL

Avis aux parents/tuteurs

- **Selon les directives nationales sur les enfants d'abord, le fait de laisser des enfants seuls sans soins ni surveillance adéquats est une forme de négligence.**
- **Les parents et les tuteurs sont responsables de la sécurité et du bien-être de leurs enfants.**
- **Vous devez prendre des dispositions appropriées pour la garde d'enfants et le baby-sitting pendant les heures de travail ou le soir si vous n'êtes pas au centre.**
- **En cas d'inquiétude concernant un enfant ou des enfants en danger, la direction fera un rapport à Tusla.**

Services d'hébergement de protection internationale (IPAS) Département de l'enfance,
de l'égalité, du handicap, de l'intégration et de la jeunesse

**An Roinn Leana, Comhionannais,
Michumais, Lanphairtiochta agus ige
Département de l'enfance, de l'égalité,
du handicap, de l'intégration et de la jeunesse**

**Équipe de bien-être des résidents
Services d'hébergement de protection internationale (IPAS) Département de
l'enfance, de l'égalité, du handicap, de l'intégration et de la jeunesse**

GUIDE PARENTAL

**An Roinn Leana, Comhionannais,
Michumais, Lanphairtiochta agus ige
Département de l'enfance, de l'égalité,
du handicap, de l'intégration et de la jeunesse**

GUIDE PARENTAL